



Reboisement des berges de la rivière le "Son" (MILLOGO Chrysostome)

Charte foncière locale relative à la gestion des berges de la rivière le « Son » de la Commune de Léna (Burkina Faso)

DESCRIPTION

La présente charte foncière locale relative à la gestion des berges de rivière détermine les règles communes et consensuelles de gestion des berges de la rivière le « Son » de la commune de Léna. Elle s'applique à l'échelle du territoire communal de Léna et à toute personne résidente ou non.

La Charte Foncière Locale (CFL) est relative à la gestion des berges de la rivière le « Son » qui traversent quatre villages de la commune de Léna (Bah, Toungouana, Oualana et Léna). Ces berges s'étendent sur une distance totale de 31, 8 kilomètres et la bande de servitude qui les protège est de 100 mètres de part et d'autre des rives gauche et droite.

L'approche a pour objectif de renforcer la cohésion sociale autour des actions pour réglementer la protection et l'exploitation durable des berges de la rivière en vue de réduire et prévenir les conflits et la dégradation des ressources en sol et aquatiques.

Pour ce faire, certaines pratiques et activités sont autorisées dans les berges du « Son ». Il s'agit notamment :

- du prélèvement de l'eau pour les travaux domestiques, du bois mort et du bois d'œuvre, de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) à des fins de consommation humaine ou médicinale;
- de la plantation du palmier, du bambou, du manguier, de l'anacardier, de l'andropogon et toutes autres cultures autorisées par les services compétents ;
- etc.

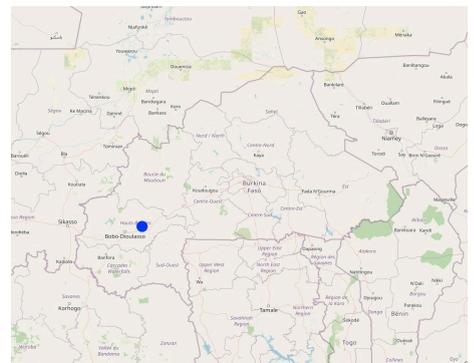
Au titre des principales mesures à observer dans l'exploitation des berges du « Son », il y a entre autres :

- le respect des servitudes des berges et de la zone tampon, des limites des pistes à bétail et des points d'abreuvement ;
- l'autorisation préalable du comité de gestion et du service en charge de l'environnement du département de Léna pour les plantations qui ne sont pas citées ci-dessus et des services départementaux compétents pour l'usage des produits phytosanitaires à des fins de plantations ;
- l'entretien périodique des berges ;
- etc.

Il ressort des échanges avec les exploitants et la revue documentaire que plusieurs pratiques et activités sont interdites au niveau cette approche. On peut notamment citer :

- la pollution de l'eau par l'usage de produits chimiques et la mauvaise gestion des emballages de ces produits ;
- la confection de briques dans les berges ;
- la coupe du bois ;
- la production du charbon de bois ;
- les feux de brousse ;
- l'enlèvement des agrégats dans le lit et les berges ;

LIEU



Lieu: Léna, Région des Hauts-Bassins/Province du Houet/Commune de Léna, Burkina Faso

Géo-référence des sites sélectionnés

- -3.89998, 11.30645

Date de démarrage: 2021

Année de fin de l'Approche: sans objet

Type d'Approche

- traditionnel/ autochtone
- initiative/ innovation récente locale
- fondé sur un projet/ programme

- l'usage des substances chimiques ou d'écorces d'arbres à des fins d'affaiblir ou d'empoisonner les poissons ;
- etc.

Cette approche a été mise en œuvre suivant une méthode participative et inclusive. Ainsi, une rencontre de cadrage, des Assemblées Générales Villageoises (AGV), un diagnostic approfondi de la ressource, des restitutions des résultats du diagnostic, des levés au GPS permettant de délimiter la ressource, la négociation des règles de gestion et la rédaction de l'avant-projet de la charte ont été réalisés. La mise en œuvre de ces différentes méthodes a nécessité des actions préalables d'information et de sensibilisation.

Les principales étapes de sa mise en œuvre sont :

- la rencontre de cadrage ;
- l'animation des agy ;
- le diagnostic approfondi de la ressource ;
- la délimitation de la ressource et production des supports cartographiques ;
- la restitution des résultats du diagnostic ;
- la négociation des règles de gestion ;
- la rédaction de l'avant-projet de la CFL ;
- l'AGV de restitution de l'avant-projet de CFL ;
- l'adoption du projet de CFL ;
- la transmission de la CFL par le Haut-Commissariat ;
- l'inscription de la CFL dans le registre foncier de la commune ;
- l'application des règles de gestion.

Les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'approche sont :

- l'administration communale;
- le Conseil Villageois de Développement (CVD) et les représentants des organisations de producteurs ruraux;
- les partenaires techniques et financiers.



Atelier de cadrage de l'élaboration de la charte foncière locale de la rivière le "Son" de Léna (MILLOGO Chrysostome)



Assemblée Générale Villageoise (AGV) de Oualana (MILLOGO Chrysostome)

OBJECTIFS DE L'APPROCHE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Principaux objectifs de l'Approche

- Réglementer l'accès aux berges du "Son";
- Réglementer l'exploitation des berges du "Son";
- Réduire la dégradation des ressources des berges du « Son » ;
- Renforcer la cohésion sociale.

Conditions favorisant la mise en oeuvre de la/(des) Technologie(s) appliquée(s) sous l'Approche

- **Normes et valeurs sociales/ culturelles/ religieuses** : Les responsables coutumiers sont les dépositaires des us et coutumes. Ils veillent également au maintien de la paix sociale et la quiétude des populations et contribuent à la prévention et la gestion des conflits liés à l'application de la charte locale de gestion et de l'exploitation des ressources des berges.
- **Disponibilité/ accès aux ressources et services financiers**: La disponibilité et l'accès aux ressources et services financiers peuvent permettre le renforcement des capacités des exploitants, notamment en termes de gestion durable des berges du "Son".
- **Cadre institutionnel**: L'existence d'un Service Foncier Rural (SFR) au sein de la Mairie de Léna permet de veiller au respect et à l'application de la charte.
- **Collaboration/ coordination des acteurs**: La collaboration/coordination des acteurs renforce la synergie dans la gestion des berges du "Son" et la cohésion sociale.

- **Cadre juridique (régime foncier, droits d'utilisation des terres et de l'eau):** La loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et ses décrets d'application, favorisent la mise en œuvre de l'Approche.
- **Cadre politique:** La politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural constitue un instrument qui doit contribuer à la prévention et à la gestion des conflits fonciers ainsi qu'à la consolidation de la paix sociale.
- **Gouvernance foncière (prise de décisions, mise en œuvre et application des décisions):** Les structures locales de gestion foncière existantes doivent veiller à la mise œuvre et au respect des dispositions de cette approche.
- **Connaissances sur la GDT, accès aux supports techniques:** Le renforcement des capacités des acteurs entrepris dans le cadre de cette approche a favorisé sa mise en œuvre.
- **Marchés (pour acheter les intrants, vendre les produits) et prix:** La proximité de la ville de Bobo-Dioulasso (capitale économique) constitue une opportunité pour l'achat des intrants et la vente des produits à des meilleurs prix.
- **Charge de travail, disponibilité de la main-d'œuvre:** La population de la commune de Lèna est majoritairement jeune. Cette jeunesse de la population constitue un réservoir de main d'œuvre pour la mise en œuvre de cette approche.

Conditions entravant la mise en oeuvre de la/(des) Technologie(s) appliquée(s) sous l'Approche

PARTICIPATION ET RÔLES DES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS L'APPROCHE

Parties prenantes impliquées dans l'Approche et rôles

Quels acteurs/ organismes d'exécution ont été impliqués dans l'Approche?	Spécifiez les parties prenantes	Décrivez le rôle des parties prenantes
exploitants locaux des terres / communautés locales		L'information et la sensibilisation des populations et la prise en compte des aspirations et intérêts des populations.
Spécialistes de la GDT/ conseillers agricoles		Il a pour rôle de consulter l'ensemble des Conseils Villageois de Développement concernés, de donner son avis technique sur le projet de charte et de veiller au respect et à l'application de la charte.
ONG		Son rôle a consisté à appuyer techniquement et financièrement les acteurs dans la mise en œuvre de l'approche.
secteur privé		Son rôle a consisté à collaborer avec les services techniques et autres acteurs dans la mise en œuvre de l'approche.
Service Foncier Rural		Sous la responsabilité du maire de la commune rurale, le Service Foncier Rural (SFR) est chargé en collaboration avec le Conseil Villageois de Développement (CVD), les autorités coutumières et traditionnelles, les Services Techniques Déconcentrés (STD) et les représentants locaux de la chambre régionale d'agriculture, des principales attributions ci-après : •l'inventaire, la constitution et la gestion des terres du domaine foncier communal; •l'inventaire des ressources locales d'utilisation commune, leur préservation et gestion participative; •la participation à l'inventaire des terres du domaine foncier rural de l'État ; •la tenue des registres fonciers locaux et leur maintenance régulière; •la réalisation des procédures de constatation de possession foncière rurale et l'établissement des attestations de possessions foncières rurales ; •la participation à l'élaboration des chartes foncières locales et assurer le suivi de leur application. Le service foncier rural est également chargé de : •la formation, l'information, la sensibilisation et l'assistance à la population rurale en matière de sécurisation foncière en milieu rural ; •la participation à l'établissement de la documentation graphique, la constitution progressive du cadastre communal et la collecte des données foncières ; •la contribution à la gestion domaniale et la publicité des actes relatifs au foncier rural ; •la contribution à la délimitation des communes rurales et à l'aménagement du territoire communal.

Organisme chef de file
ProSol

Participation des exploitants locaux des terres/ communautés locales aux différentes phases de l'Approche

	aucun	passive	soutien extérieur	interactive	auto-mobilisation	
initiation/ motivation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les exploitants locaux des terres ont été associés à toutes les étapes de mise en œuvre de l'approche (information/sensibilisation, Assemblée Générale Villageoise, diagnostic approfondi, délimitation de la ressource, restitution des résultats du diagnostic, négociation des règles de gestion, etc.).
planification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implication des exploitants des terres s'est faite à toutes les étapes de la mise en œuvre de l'approche.
mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'approche n'a pas été encore mise en œuvre au moment de la collecte des données, mais la charte a été élaborée et négociée et adoptée au moyen d'un processus participatif.
suivi/ évaluation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu annuellement une évaluation de la mise en œuvre de la charte foncière locale, en vue de mesurer et d'analyser le niveau d'atteinte des objectifs visés par la charte foncière locale.
Révision de la charte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présente charte foncière locale peut être révisée à tout moment et cette révision se fait selon les mêmes procédures et formes que celles de son élaboration.

Diagramme/ organigramme

Prises de décision pour la sélection de la Technologie de GDT

Les décisions ont été prises par

- les exploitants des terres seuls (auto-initiative)
- principalement les exploitants des terres soutenus par des spécialistes de la GDT
- tous les acteurs concernés dans le cadre d'une approche participative
- principalement les spécialistes de la GDT, après consultation des exploitants des terres
- les spécialistes de la GDT seuls
- les responsables politiques/ dirigeants

Les décisions ont été prises sur la base de

- l'évaluation de connaissances bien documentées en matière de GDT (prises de décision fondées sur des preuves tangibles)?
- les résultats de recherches?
- expériences et opinions personnelles (non documentées)

SOUTIEN TECHNIQUE, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET GESTION DES CONNAISSANCES

Les activités ou services suivants ont fait partie de l'approche

- Renforcement des capacités/ formation
- Service de conseils
- Renforcement des institutions (développement organisationnel)
- Suivi et évaluation
- Recherche

Renforcement des capacités/ formation

La formation a été dispensée aux parties prenantes suivantes

- exploitants des terres
- personnels/ conseillers de terrain

Formats de la formation

- sur le tas
- entre agriculteurs (d'exploitants à exploitants)
- zones de démonstration
- réunions publiques
- cours

Sujets abordés

- Élaboration de la charte foncière locale;
- Atelier préparatoire des assemblées villageoises avec membres du comité d'initiative sur l'élaboration de la charte foncière sur les berges de Lèna ;
- Atelier d'échanges sur les outils du diagnostic sur l'élaboration de la charte foncière de Lèna.

Service de conseils

Le service de conseils était fourni

- dans les champs des exploitants?
- dans des centres permanents

Les Services Techniques Déconcentrés (Environnement, Agriculture, Elevage, etc.) apportent une assistance technique aux exploitants dans le cadre de la réalisation de leurs activités.

Renforcement des institutions

Institutions ont été renforcées ou mises en place

- non
- oui, un peu
- oui, modérément
- oui, beaucoup

au niveau suivant

- local
- régional
- national

Décrivez l'institution, ses rôles et responsabilités, ses membres, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte des berges du « Son », il a été mis en place un comité de gestion (COGES) et une commission de surveillance. Le COGES compte quinze (15) membres et la commission de surveillance quant à elle est composée de de treize membres.

Le comité de gestion a pour mission :

- d'élaborer le programme annuel d'activités et le soumettre à la délégation spéciale pour approbation ;
- de mettre en œuvre le programme d'activités approuvé ;
- de participer à toutes les activités de valorisation des berges du « Son » ;
- de surveiller les berges du « Son » et de veiller au respect des règles de la charte ;
- de percevoir toute taxe prévue et autorisée par la délégation spéciale ;
- de rendre compte de sa gestion à la délégation spéciale à travers un rapport annuel.

La commission de surveillance a pour mission de :

- surveiller les berges du « Son » et de veiller au respect des règles de la charte ;
- rendre immédiatement compte au comité de gestion de chaque infraction constatée.

Type de soutien

- financier
- renforcement des capacités/ formation
- équipement

Plus de détails

Pour permettre à ces différentes instances de jouer pleinement leurs rôles, il est important de les former sur leurs rôles et responsabilités.

Suivi et évaluation

Il est prévu de procéder une fois par an à l'évaluation de la mise en œuvre de la charte foncière locale.

FINANCEMENT ET SOUTIEN MATÉRIEL EXTERNE

Budget annuel en dollars US de la composante GDT

- < 2 000
- 2 000-10 000
- 10 000-100 000
- 100 000-1 000 000
- > 1 000 000

La principale source de financement est Prosol.

Precise annual budget: sans objet

Les services ou mesures incitatives suivantes ont été fournis aux exploitants des terres

- Soutiens financiers/ matériels fournis aux exploitants des terres
- Subventions pour des intrants spécifiques
- Crédits
- Autres incitations ou instruments

ANALYSES D'IMPACT ET CONCLUSIONS

Impacts de l'Approche

Est-ce que l'Approche a autonomisé les exploitants locaux des terres, amélioré la participation des parties prenantes? Les actions d'information et de sensibilisation préalables à la mise en œuvre de l'approche ont amélioré la participation des parties prenantes.

- Non
- Oui, un peu
- Oui, modérément
- Oui, beaucoup

Est-ce que l'Approche a permis la prise de décisions fondées sur des données probantes? Les pratiques et activités autorisées dans les berges du « Son » et celles interdites ont été convenues sur la base des résultats du diagnostic approfondi de la ressource.

Est-ce que l'Approche a aidé les exploitants des terres à mettre en œuvre et entretenir les Technologies de GDT? La mise en œuvre de l'approche sur le terrain n'est pas effective. Au stade actuel, nous ne disposons pas d'éléments pour faire cette appréciation. Toutefois, il faut souligner que l'un des objectifs de cette approche est d'assurer la gestion durable des berges du Son.

Est-ce que l'Approche a amélioré la coordination et la mise en œuvre de la GDT selon un bon rapport coût-efficacité? Dans la mesure où l'approche n'a pas encore été mise en œuvre, nous ne disposons pas d'éléments pour l'évaluation de son impact.

Est-ce que l'Approche a mobilisé/ amélioré l'accès aux ressources financières pour la mise en œuvre de la GDT? Dans un contexte où l'approche n'a pas encore été mise en œuvre, il n'existe pas éléments pour apprécier son impact.

Est-ce que l'Approche a amélioré les connaissances et les capacités des exploitants des terres pour mettre en œuvre la GDT?

L'évaluation de l'amélioration des connaissances et des capacités des exploitants des terres s'avère difficile dans la mesure où l'approche n'a pas encore été mise en œuvre.

Est-ce que l'Approche a amélioré les connaissances et les capacités des autres parties prenantes? Plusieurs parties prenantes ont été associées dans le cadre de cette approche. Au cours du processus de mise en place de l'approche, les capacités de ces différentes parties ont été renforcées.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a construit/ renforcé les institutions, la collaboration entre parties prenantes? Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche, des actions de formation et des ateliers ont été initiés. Ces actions associées à la mise en place du comité d'initiative ont renforcé la collaboration entre les parties prenantes.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a atténué les conflits? La charte a été approuvée, mais pas encore mise en œuvre. Au stade actuel, nous ne pouvons affirmer qu'elle a atténué les conflits.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a autonomisé les groupes socialement et économiquement défavorisés? Cela ne peut pas être affirmé car l'approche attend sa mise en œuvre effective sur le terrain.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a amélioré l'égalité entre hommes et femmes et autonomisé les femmes et les filles? Au stade actuel, il est difficile d'apprécier l'impact de l'approche relativement à l'amélioration de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes et des filles.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a encouragé les jeunes/ la prochaine génération d'exploitants des terres à s'engager dans la GDT? Les actions d'informations et de sensibilisation préalables à la mise en place de l'approche ont encouragé les jeunes/la prochaine génération d'exploitants des terres à s'engager dans la GDT.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a amélioré les questions foncières et des droits d'utilisation qui entravent la mise en œuvre des Technologies? Sans une mise en œuvre de l'approche sur le terrain, il sera difficile d'apprécier son impact sur l'amélioration des questions foncières et des droits d'utilisation qui entravent la mise en œuvre des technologies. Toutefois, nous signalons que l'objectif de la charte est d'améliorer ces questions.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a conduit à améliorer la sécurité alimentaire et/ou la nutrition? La mise en place de l'approche est récente ce qui fait que nous ne disposons d'éléments pour apprécier son impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et/ou la nutrition.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a amélioré l'accès aux marchés? L'approche n'a pas encore été mise en œuvre.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a conduit à améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement? L'approche attend d'être mise en œuvre ce qui fait qu'il est à l'heure actuelle difficile d'apprécier son impact sur l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a conduit à l'utilisation/ sources d'énergie plus durables? L'appréciation de l'impact de l'approche dans un contexte où elle n'a pas encore été mise en œuvre est difficile.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a amélioré la capacité des exploitants des terres à s'adapter aux changements/ extrêmes climatiques et a atténué les catastrophes liées au climat? L'appréciation de l'impact de l'approche sur l'amélioration de la capacité des exploitants des terres à s'adapter aux changements/extrêmes climatiques et l'atténuation des catastrophes liées au climat, dans un contexte où elle n'a pas encore été mise en œuvre est difficile.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'Approche a conduit à des emplois, des opportunités de revenus? Seule, la mise en œuvre effective de l'approche pourra nous permettre d'apprécier son impact sur les emplois et les opportunités de revenus.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Principale motivation des exploitants des terres pour mettre en œuvre la GDT

- augmenter la production
- augmenter la rentabilité/ bénéfique, rapport coûts-bénéfices
- réduire la dégradation des terres
- réduire les risques de catastrophe
- réduire la charge de travail
- paiements/ subventions
- règles et règlements (amendes)/ application
- prestige, pression sociale/ cohésion sociale
- affiliation à un mouvement/ projet/ groupe/ réseaux
- conscience environnementale
- coutumes et croyances, morale
- améliorer les connaissances et compétences en GDT
- améliorer l'esthétique
- atténuer les conflits

Durabilité des activités de l'Approche

Les exploitants des terres peuvent-ils poursuivre ce qui a été mis en œuvre par le biais de l'Approche (sans soutien extérieur) ?

- non
- oui
- incertain

Cette approche est le résultat d'une initiative locale et à titre, les exploitants peuvent la poursuivre sans appui extérieur. Elle a été le fruit d'un consensus issu des concertations entre les différentes parties prenantes de la commune de Lèna sur la gestion des berges du Son.

CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Points forts: point de vue de l'exploitant des terres

- Réduction des conflits
- Amélioration de la gestion de la ressource

Points forts: point de vue du compilateur ou d'une autre personne-ressource clé

Faiblesses/ inconvénients/ risques: point de vue de l'exploitant des terres comment surmonter

- Faible appropriation de la charte Poursuite de l'information/sensibilisation des exploitants sur la charte

- Renforcement de la cohésion sociale
- Caractère participatif et inclusif de l'approche

Faiblesses/ inconvénients/ risques: point de vue du compilateur ou d'une autre personne-ressource clé comment surmonter

- Faible moyen dans la diffusion de la charte Mise à disposition de moyens pour la diffusion de la charte

RÉFÉRENCES

Compilateur

Moussa ABOU

Editors

Brice Sosthène BAYALA
Siagbé Golli
Tabitha Nekesa
Ahmadou Gaye

Examineur

Sally Bunning
Rima Mekdaschi Studer
Joana Eichenberger
William Critchley

Date de mise en oeuvre: 17 mars 2023

Dernière mise à jour: 20 mai 2024

Personnes-ressources

Chrisosthome MILLOGO (millogo.dc@gmail.com) - Spécialiste GDT
Maré MILLOGO - exploitant des terres
Issouf MILLOGO - exploitant des terres
Zézouma MILLOGO - exploitant des terres

Description complète dans la base de données WOCAT

https://qcat.wocat.net/fr/wocat/approaches/view/approaches_6696/

Données de GDT correspondantes

sans objet

La documentation a été facilitée par

Institution

- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Projet

- Soil protection and rehabilitation for food security (ProSo(i))

Références clés

- Commune de Lèna, Charte foncière locale relative à la gestion des berges de la rivière « le Son » de la Commune de Lèna, 2022: Disponible à la Mairie Lèna
- Burkina Faso, Loi 034-2009/AN Portant régime foncier au Burkina Faso, 2009: Disponible sur internet
- Burkina Faso, Décret N°2010-400/PRES/PM/MAHRH/ MRA/MECV/MEF/MATD portant modalités d'élaboration et de validation des chartes foncières locales, 2010: Disponible sur internet

This work is licensed under [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

